

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

RÈGLEMENT INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles, en ligne sur le site www.mosquee-corbeil.fr ou à la mosquée de Corbeil-Essonnes (2 Avenue du Général de Gaulle, 91100 Corbeil-Essonnes) lors des permanences prévues à cet effet.

PAIEMENT DES COURS

Les frais d'inscription sont payables par chèque (à l'ordre de l'ACMCE), par CB ou en espèces. Les frais de cours sont payables à l'inscription. Ils sont exigibles avant le début des cours. L'ACMCE offre la possibilité de régler les frais d'inscription en trois fois maximum. Cette possibilité est uniquement valable pour les paiements par chèque. L'étudiant doit dans ce cas fournir trois chèques au moment de son inscription. L'encaissement des chèques se fera sur 3 mois successifs : le premier encaissement aura lieu au 6 Octobre, le deuxième au 6 Novembre et le troisième au 6 Décembre de l'année de l'inscription.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La confirmation de l'inscription est conditionnée au paiement de celle-ci durant les permanences préalablement définies. L'étudiant - ou responsable légal si celui-ci est mineur - devra s'y présenter avec le règlement ainsi que tous les documents exigés afin que l'inscription soit validée. En cas d'impossibilité, l'étudiant doit établir une procuration, ainsi le mandataire devra se présenter à une des permanences avec les documents exigés et une pièce d'identité ou photocopie et la procuration du mandant.

ANNULATION

Toute annulation s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la direction générale de l'ACMCE. En cas d'annulation de l'inscription par l'étudiant, les frais ci-dessous seront retenus :

- Annulation moins de 10 jours avant le début des cours : 20% des frais annuels
- Annulation après la date du début des cours : intégralité des frais des cours sauf cas de force majeure dûment justifiée. Le montant du remboursement sera alors calculé au prorata du nombre de cours restant à suivre à partir de la réception de la lettre recommandée.

L'ACMCE se réserve le droit d'annuler les cours qui n'auraient pas recueilli un nombre suffisant d'inscriptions une semaine avant le début des cours. Dans ce cas, le montant versé sera remboursé intégralement.

ORGANISATION DES COURS

Les cours sont dispensés à l'école de la mosquée de Corbeil-Essonnes dans les salles prévues à cet effet (2 Avenue du Général de Gaulle, 91100 Corbeil-Essonnes). L'ACMCE communiquera aux étudiants leur planning de salle une semaine avant la rentrée d'Octobre.

INTERRUPTION/ABSENCE

Les cours non suivis par l'étudiant ne donnent droit à aucun remboursement, compensation ou report. Les cours annulés pour des raisons dépendant de l'ACMCE feront l'objet de rattrapage. Les jours et horaires de rattrapage feront l'objet d'une concertation avec les étudiants.

ATTESTATION DE FORMATION

À la demande de l'étudiant, l'ACMCE délivre une attestation de suivi de la formation pour les élèves ayant suivi au moins 75% des heures prévues.